

## **Règles de travail de l'opération**

- . Une marque déposée auprès de l'INPI.
- . Un portage, une animation et un développement de l'offre départementale assurés par le Comité Départemental du Tourisme,
- . Une structuration de l'offre départementale autour d'une charte produit établissant clairement les critères à respecter ainsi que les engagements des différents acteurs pour la mise en œuvre des « Balades Nature Commentées ».
- . Une entrée ouverte à tout nouvel organisateur de balade sous réserve du respect de la charte.
- . Un Comité de technique ayant un rôle consultatif chargé d'examiner la conformité de l'offre de « Balades Nature Commentées » à la présente charte.
- . La mise en place d'une mission annuelle pour vérifier la conformité des propositions à la charte produit départementale.
- . Un partenariat et un soutien privilégié apportés par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et l'ONF.

Les « Balades Nature Commentées » sont financées par le Comité Départemental du Tourisme (Conseil Général du Var) Avec l'appui financier du Conseil Régional.

L'opération représente aujourd'hui un investissement global d'environ 8 000 euros (brochure électronique, gestion du label, opérations de promotion, de communication, de presse....).

### **PRINCIPAUX PARTENAIRES DE L'OPERATION**

- Les communes participantes,
- L'Office National des Forêts,
- Le Conseil Régional PACA,
- Les intervenants,
- La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports,